

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 6 mai 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Simon Bernier,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M <sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M <sup>me</sup> Céline Dunberry,	commissaire
M <sup>me</sup> Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M <sup>me</sup> Lyne Gaudreault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Chantal Laurin,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Mélanie Pagé,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Chantal Ayotte, M. Robert Danis, M. Karim Khimjee, M. Michel Lanthier et M. Ian Vallée ont motivé leur absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**PARTICIPATION À DISTANCE D'UN COMMISSAIRE À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION (R-5028/SSGC)**

CONSIDÉRANT le règlement 0204 permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;

CONSIDÉRANT QUE conformément audit règlement M<sup>me</sup> Chantal Laurin a donné l'avis préalable requis;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'autoriser M<sup>me</sup> Chantal Laurin à participer à la présente séance à distance par voie téléphonique.

Adopté

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5029/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5030/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lyne Gaudreault, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5031/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
  2. Vérification des présences et constatation du quorum;
    - 2.1 Participation à distance d'un commissaire à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens de communication;
  3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
  4. Adoption du procès-verbal;
  5. Adoption de l'ordre du jour;
  6. Parole à l'assemblée;
  7. Parole aux élèves;
  8. Nomination du secrétaire de comités de sélection;
  9. Demande de reconnaissance d'un manufacturier exclusif - Fabricant et produits CISCO;
  10. Demande de reconnaissance d'un manufacturier exclusif - Fabricant et produits IBM;
  11. Cours d'été en ligne 2014;
  12. Ajout à la liste d'admissibilité pour un poste de direction d'école;
  13. Ajout conditionnel à la liste d'admissibilité pour un poste de direction adjointe d'école;
- PAUSE
14. Demande de renouvellement du programme régional : Hockey;
  15. Demande de renouvellement du programme régional : Programme d'éducation internationale;
  16. Demande d'accréditation du programme régional : Soccer;
  17. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
  18. Questions diverses;
    - 18.1 Exercice de confinement;
  19. Information du comité de parents;
  20. Information de la vice-présidence;
  21. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
  22. Information de la direction générale;
  23. Tour de table-partage d'informations;
  24. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE COMITÉS DE SÉLECTION (R-5032/SRM)**

ATTENDU la politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics - Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle - section 4. Fonctionnement d'un comité de sélection, article 13 notamment aux articles suivants :

13.3 le dirigeant de l'organisme public doit désigner une ressource permanente ou une ressource en voie de l'obtention de ce statut, de niveau cadre ou professionnel, pour agir en son nom à titre de secrétaire de comité de sélection;

13.4 le secrétaire de comité de sélection doit être titulaire d'une attestation délivrée par le Secrétaire du Conseil du trésor ou son représentant désigné certifiant qu'il a complété la formation requise lui permettant d'assumer cette fonction;

13.4.1 le secrétaire de comité de sélection doit maintenir ses connaissances à jour notamment au moyen de la formation continue offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

De désigner M<sup>me</sup> Marie-Noël Racicot, coordonnatrice des opérations du Service des ressources matérielles pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de la CSRDN, et ce, dès que la formation de M<sup>me</sup> Racicot sera complétée.

D'autoriser la direction générale à signer les documents afférents.

Adopté

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN MANUFACTURIER EXCLUSIF - FABRICANT ET PRODUITS CISCO (R-5033/SRM)**

ATTENDU l'article 13-2 de la Loi sur les contrats des organismes publics - un seul contractant est possible, soit, le manufacturier CISCO;

ATTENDU le déploiement d'une infrastructure de réseau de filtres dans le cadre du programme « Villages branchés du Québec »;

ATTENDU QUE la firme CISCO et leurs produits ont été retenus pour le soutien du programme;

CONSIDÉRANT QUE tous les commutateurs du réseau, l'infrastructure de la fibre, les serveurs propriétaires des services sans fil, la téléphonie IP et tous les téléphones sont les produits CISCO en opération depuis une dizaine d'années à la CSRDN;

CONSIDÉRANT les économies d'échelle réalisées de par leur exclusivité et l'uniformisation des produits au niveau de la formation du personnel, de l'entretien des équipements, des mises à niveau et de l'évolution de notre réseau;

CONSIDÉRANT l'efficience et l'efficacité favorisées par l'exclusivité des produits CISCO;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian F. Paradis, commissaire :

De reconnaître la firme CISCO comme manufacturier exclusif pour les produits suivants : infrastructure de téléphonie IP, infrastructure de communication avec et sans fil et infrastructure de la fibre optique.

Adopté

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN MANUFACTURIER EXCLUSIF FABRICANT ET PRODUITS IBM (R-5034/SRM)**

ATTENDU l'article 13-2 de la Loi sur les contrats des organismes publics - un seul contractant est possible soit le manufacturier IBM;

CONSIDÉRANT le programme de partenariat du fabricant IBM et l'intégration des produits IBM avec la société GRICS pour l'ensemble des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que tous les serveurs et les équipements de stockage de données (SAN) sont des produits IBM utilisés depuis plus de dix (10) ans à la CSRDN;

CONSIDÉRANT les économies d'échelle réalisées de par leur exclusivité et l'uniformisation des produits au niveau de la formation du personnel, de l'entretien des équipements, des mises à niveau et de l'évolution de notre réseau;

CONSIDÉRANT l'efficacité et l'efficacités favorisées par l'exclusivité des produits IBM;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

De reconnaître la firme IBM comme manufacturier exclusif pour les produits suivants : infrastructure des serveurs physiques, infrastructure de tiroirs de stockage et infrastructure de sauvegarde.

Adopté

**COURS D'ÉTÉ EN LIGNE 2014 (R-5035/DG)**

CONSIDÉRANT la mise en place du Consortium LLL d'apprentissage en ligne;

CONSIDÉRANT les avantages du partage des développements des cours en ligne;

CONSIDÉRANT l'analyse des coûts faite par le Consortium;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, d'augmenter à 250 \$ par élève le coût des cours d'été en ligne 2014.

Adopté

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR UN POSTE DE DIRECTION D'ÉCOLE (R-5036/SRH)**

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2013-490;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour un poste de direction d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 25 avril 2014, à savoir M<sup>me</sup> France Paquette.

Adopté

**AJOUT CONDITIONNEL À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5037/SRH)**

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2013-488;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour un poste de direction adjointe d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 25 avril 2014, à savoir M<sup>me</sup> Julie Cartier, et ce, dès que cette personne aura complété un minimum de six crédits d'un programme d'études universitaires de 2<sup>e</sup> cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinents à l'emploi de cadre d'école ou de centre.

Adopté

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL : HOCKEY (R-5038/DG)**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'accréditation du programme régional *hockey* de l'école secondaire Cap-Jeunesse dont la finalité est notamment de maintenir une valeur ajoutée en complémentarité de l'offre de service globale offerte à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme régional *hockey* ne met pas en péril les projets particuliers des différentes écoles;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour maintenir ce programme se situent à l'intérieur des ressources humaines, matérielles et financières de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école possède les infrastructures nécessaires afin de maintenir le programme en place pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité de l'expertise et de l'engagement de l'équipe-école sera assurée;

CONSIDÉRANT QUE la demande est appuyée, par voie de résolution, par l'ensemble de l'équipe-école, sa direction et son conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT toutefois QUE l'école devra démontrer de façon plus détaillée et mieux appuyée ses stratégies de recrutement, ses critères de sélection et les moyens mis en place favorisant l'accessibilité à son programme des élèves du territoire de la CSRDN, notamment, les élèves provenant de milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT, à la lumière de ce qui précède, QUE l'école devra présenter un plan d'action détaillé qui assurera que les élèves de la CSRDN ayant les aptitudes minimales, en regard des exigences raisonnables du programme découlant de la mission de l'école et de la réalité de la communauté qu'elle dessert, ne puissent être refusés au bénéfice d'élèves qui ne résident pas sur le territoire de la CSRDN;

CONSIDÉRANT, à la lumière de ce qui précède, QUE l'école devra présenter dans ce même plan d'action détaillé les moyens mis en place afin d'assurer que les élèves provenant de milieux défavorisés et ayant les aptitudes minimales, en regard des exigences raisonnables du programme découlant de la mission de l'école et de la réalité de la communauté qu'elle dessert aient accès au programme en question;

CONSIDÉRANT QUE ce qui précède met en relief certaines valeurs incontournables du conseil des commissaires et de la CSRDN et qu'il est nécessaire que l'école fasse la démonstration requise plus haut dans la finalité de l'obtention de l'accréditation de ce programme, et ce, au plus tard lors du dernier conseil du mois de juin 2014;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mélanie Pagé, commissaire :

De demander, de concert avec la direction générale, à l'école secondaire Cap-Jeunesse, de démontrer de façon plus détaillée et mieux appuyée ses stratégies de recrutement, ses critères de sélection et les moyens mis en place favorisant l'accessibilité à son programme des élèves du territoire de la CSRDN, notamment, les élèves provenant de milieux défavorisés;

De demander, de concert avec la direction générale, à l'école secondaire Cap-Jeunesse, de présenter un plan d'action détaillé qui assurera que les élèves de la CSRDN ayant les aptitudes minimales, en regard des exigences raisonnables du programme découlant de la mission de l'école et de la réalité de la communauté qu'elle dessert, ne puissent être refusés au bénéfice d'élèves qui ne résident pas sur le territoire de la CSRDN.

De demander, de concert avec la direction générale, à l'école secondaire Cap-Jeunesse, de présenter un plan d'action détaillé sur les moyens mis en place afin d'assurer que les élèves provenant de milieux défavorisés et ayant les aptitudes minimales, en regard des exigences raisonnables du programme découlant de la mission de l'école et de la réalité de la communauté qu'elle dessert, aient accès au programme en question.

De demander à l'école secondaire Cap-Jeunesse que la démonstration plus haut référée, dans la finalité de l'obtention de l'accréditation de ce programme, soit effectuée devant le conseil des commissaires au plus tard lors du dernier conseil du mois de juin 2014.

Adopté

#### **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL : PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE (R-5039/DG)**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'accréditation du programme régional *PEI* de l'École polyvalente Saint-Jérôme permettant de maintenir une valeur ajoutée en complémentarité de l'offre de service globale offerte à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme régional *PEI* ne met pas en péril les projets particuliers des différentes écoles;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour le maintenir se situent à l'intérieur des ressources humaines, matérielles et financières de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école possède les infrastructures nécessaires afin de maintenir le programme en place pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT l'accessibilité pour tous les élèves du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande est appuyée, par voie de résolution, par l'ensemble de l'équipe-école, sa direction et son conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE l'école a démontré des stratégies efficaces de recrutement particulièrement en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité de l'expertise et de l'engagement de l'équipe-école sera assurée;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, d'adopter la demande d'accréditation du programme régional *PEI* pour une durée de cinq ans, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Adopté

#### **DEMANDE D'ACCREDITATION DU PROGRAMME RÉGIONAL : SOCCER (R-5040/DG)**

CONSIDÉRANT la demande d'accréditation du programme régional *soccer* de l'École polyvalente Saint-Jérôme dont la finalité est de permettre d'offrir une valeur ajoutée en complémentarité de l'offre de service globale offerte à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme régional *soccer* ne met pas en péril les projets particuliers des différentes écoles;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour l'offrir se situent à l'intérieur des ressources humaines, matérielles et financières de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école possède les infrastructures nécessaires afin de maintenir le programme en place pour une période de cinq ans à raison de deux groupes par niveau;

CONSIDÉRANT QUE la demande est appuyée, par voie de résolution, par l'ensemble de l'équipe-école, sa direction et son conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité de l'expertise et de l'engagement de l'équipe-école sera assurée;

**CONSIDÉRANT** toutefois **QUE** l'école devra démontrer de façon détaillée les critères d'admission, le processus de sélection ainsi que les attentes vis-à-vis les élèves au niveau académique et comportemental pour être admis et maintenus dans le programme avant que le conseil des commissaires statue sur l'accréditation de ce programme, et ce, au plus tard au dernier conseil du mois de juin 2014 en vue de l'implantation pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

De demander, de concert avec la direction générale, à l'École polyvalente Saint-Jérôme, de démontrer au conseil des commissaires, de façon détaillée, les critères d'admission, le processus de sélection ainsi que les attentes vis-à-vis les élèves au niveau académique et comportemental pour être admis et maintenus dans le programme avant que le conseil des commissaires statue sur l'accréditation de ce programme, et ce, au plus tard au dernier conseil du mois de juin 2014 en vue de l'implantation pour l'année scolaire 2014-2015.

Adopté

#### SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

##### QUESTIONS DIVERSES

- Exercice de confinement - Ce point est apporté par M. Simon Bernier.

##### INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

##### INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

##### INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

##### INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

##### TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

##### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5041/SSGC)

M<sup>me</sup> Mélanie Pagé, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h 30.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire